Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025 – 19H00

Présidence : MME. B. GIRARDIN HÄSLER

La présidente ouvre la séance du Conseil communal et demande de procéder à l'appel.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 34 membres sont présents, 6 sont excusés, Mme. Brouet, M. Brûlé, M. Cela, Mme. Comment, M. Rondi, M. Vieille Barraud.

2. Approbation de l'ordre du jour

La présidente soumet l'ordre du jour à l'adoption.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 01 octobre 2025.

Un commentaire : M.M. Müller : *au point 7, pendant les travaux, la déchetterie sera agrandie côté Genève, et l'accès reste garanti par le même biais qu'aujourd'hui.*
La présidente soumet le procès-verbal à l'approbation.

Le procès-verbal du 01 octobre 2025 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

4. Communications de la présidence

La présidente remercie la Société de développement pour les belles décorations de Noël qui ornent le village et la commune pour le sapin.
Elle communique les dates des prochains Conseils communaux, le mercredi 29 avril 2026 à 20h15 et le jeudi 25 juin 2026 à 19h00. Les dates des autres Conseils de l'année 2026 seront agendés par les personnes qui seront élues pour la prochaine législature. La présidente rappelle aux conseillers intéressés non encore inscrits pour la prochaine législature de le faire à la fin de la séance.

5. Préavis municipal N° 12/25 Budget 2026

6. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 12/25

La présidente passe la parole à M. D.Noirat, rapporteur de la Commission des finances. Ce dernier souligne que la Municipalité présente un budget prudent vu les incertitudes économiques et géopolitiques et recommande d'approuver ledit préavis.
La présidente remercie la Commission et ouvre la discussion.
M.B. Schopfer demande *des exemples en Terre Sainte concernant la revalorisation des indemnités de l'exécutif.* M.A. Barraud indique que *sur les 8 communes, Chavannes-de-Bogis est située entre la 4ème et la 6ème position, les communes du bas ayant des indemnités bien plus élevées par rapport à notre commune. Il est de tradition dans le dernier budget de la législature de mettre un montant pour la prochaine législature. Cette enveloppe couvre de manière raisonnable les 5 postes municipaux.*
A la question de M.B. Schopfer concernant les amortissements, le syndic souligne que *la commune a tout amorti pour manger les réserves à fin 2024. A partir de 2026, on aura 3 ans pour mettre des règlements sur tous les fonds de réserves. On va beaucoup plus dans le détail visible mais qui complexifie quelque peu la ventilation des factures.*
M.St. Aebischer demande s'il y a une répartition avec Bogis-Bossey concernant l'école. Mme. Ch. Michel souligne que toutes les charges sont divisées par deux.
Comme personne ne demande la parole, la présidente soumet le préavis municipal N° 12/25 au vote.

Le préavis N° 12/25 est accepté à l'unanimité.

7. Communications des délégué.e.s du Conseil communal aux Conseils intercommunaux (APEJ, SITSE, Région de Nyon)

M. St. Aebischer informe que les délégués de l'APEJ se sont réunis le 18 novembre 2025. Il informe que la piscine est ouverte depuis le 18 août et la patinoire depuis le 11 novembre et l'inauguration a eu lieu le 15 novembre. Les écoliers de Chavannes-des-Bois sont tous scolarisés dans la nouvelle structure de Mies. Le préavis concernant le budget 2026 a été accepté à l'unanimité. Le préavis relatif à l'évolution du projet de salle de gym double au collège Necker en salle triple a également été accepté.
Pour le SITSE, M. B. Vanderstraeten indique que le SITSE s'est réuni le 13 novembre dernier. Il rappelle que le canton a effectué une communication concernant la présence de la molécule de triazole dans l'eau du lac. Les SITSE se sont joints à une démarche juridique initiée par les services industriels de Lausanne suivie par d'autres distributeurs d'eau afin que les entreprises pollueuses soient reconnues coupables et prennent leurs responsabilités. Le préavis concernant le budget 2026 a été approuvé à l'unanimité.
M.P. Stampfli informe que Région Nyon s'est réuni les 8 octobre et 10 décembre. Il faut relever la problématique de la construction du restaurant des Dappes au pied du télésiège de la Dôle. D'importants retards sont attendus. Soixante-sept communes du parc jurassien ont lancé une réflexion pour élaborer une stratégie sur ce périmètre. Un nouveau prestataire de services a été choisi et les vélos en libre-service seront à nouveau disponibles en mars 2026. L'adhésion de Chéserex a été acceptée par le Conseil. Ce dernier a également accepté le budget 2026.

8. Communications de la Municipalité

M.A. Barraud remercie le Conseil pour l'acceptation du budget 2026. *Les coûts sont en hausse, on maintient notre centime mais cela devient difficile. On ne peut pas faire de*

projection, mais on compte un peu sur la nouvelle péréquation pour payer un peu moins au canton. On a obtenu de Swisscom la date possible de l'arrivée de la fibre optique, il s'agit de 2035 ! Lors du prochain Conseil du mois d'avril, une présentation de la digitalisation d'un très ancien plan de la commune de Chavannes-de-Bogis datant de 1747est agendée ainsi qu'une visite des nouvelles archives. Il se joint à la présidente pour remercier la Société de développement pour la décoration du village et le Noël des enfants. Le syndic tient également à remercier Geneviève Thévoz par rapport au Chavannus. Le numéro 100 arrivera au printemps prochain. Cela correspondra un peu au retrait de GenevièveThévoz. La commune recherche activement des rédacteurs réguliers ou ponctuels.

Mme.Ch. Michel informe que les documents relatifs au PACOM sont partis en janvier au canton, neuf mois ont été nécessaires pour obtenir une réponse avec trois remarques, dont une sur la zone douane. Cela nécessitera une enquête complémentaire. Les papiers sont repartis et on attend qu'ils se prononcent, sachant que notre but serait de finir avant la fin de cette législature.

M.M. Müller donne des informations sur le groupement forestier de la Dôle. Lors de l'assemblée générale, le président a présenté un point de situation sur la gestion des forêts suisses. Les statistiques laissent apparaître une baisse du module exploité dans tous les secteurs, particulièrement dans le bois de feu. Cela nécessite des mesures concrètes notamment une meilleure rémunération pour les propriétaires de forêts. La révision de la loi sur les forêts vise à revaloriser le bois suisse.

Il ajoute un point sur le rapport des SITSE. Concrètement, suite à ce problème de cas de triazole, ces derniers ont privilégié une utilisation maximale des sources d'eau provenant de la commune de La Rippe. L'eau du robinet peut être consommée sans danger pour la santé humaine ou animale

Lors de sa séance du 29 octobre, le Conseil communal de Bogis-Bossey a accepté l'agrandissement et la modernisation de la déchetterie. Les démarches administratives vont débuter. La mise à l'enquête se terminant le 19 janvier, les entreprises pourront s'activer avant la fin janvier 2026. L'achèvement des travaux est fixé à juin 2026. La déchetterie sera ouverte durant la phase des travaux. Les autorités demandent aux habitants de respecter les éventuelles contraintes liées auxdits travaux. Un tout-ménages sera envoyé mi janvier 2026. Dans le cadre d'un dispositif de sensibilisation pour réduire la quantité de bio-déchets jetés aux ordures ménagères, les communes de Chavannes et de Bogis mettront à disposition un bio-seau et des sacs compostables afin d'amener les restes de cuisines au centre de collecte. Dans un premier temps, 500 bio-seaux seront stockés à la déchetterie et ce matériel sera à disposition selon le principe premier arrivé, premier servi.

Le municipal aborde le point du recyclage du plastic dans le cadre de la révision partielle de la loi sur la protection de l'environnement, la commune prévoit d'anticiper cette obligation de tri. Durant le premier semestre 2026, un recy-pack sera installé à la déchetterie afin de déposer les sacs de collecte plastics.

M.St. Borella informe les conseillers sur le PECC. Il rappelle la séance officielle du lancement du 17 novembre qui a connu un beau succès. Il y a plusieurs actions à mener, comme l'étude énergétique des bâtiments communaux qui vient de se terminer. On va voir ce que l'on pourra faire en fonction du budget et des préavis qu'on devrait soumettre. Il y aura ce printemps une analyse de biodiversité également couverte à 100% par le canton. Et lié à l'environnement, trois petits arbres, d'essences locales, ont été plantés sur la parcelle située devant la chapelle.

Concernant la baisse de 6'000.- Frs. concernant le budget sécurité, ceci est dû à une baisse de 20% du taux des ASP.

M.J. Tendon remercie M.St. Aebischer pour le rapport complet concernant l'APEJ. Il complète que lors de la séance du 18 novembre, la rapporteuse de la Commission des finances Mme. Wildi, a souhaité une réflexion sur des pistes d'économies structurelles, fonctionnelles pour réduire ces hausses des budgets.

Le syndic revient sur la prochaine législature au niveau des listes de la Municipalité. *Il s'agit d'une liste d'entente communale sur laquelle figureront 4 personnes, Michaël Müller, Chantal Michel, moi-même et un jeune du village. Il s'agira d'une élection avec plusieurs listes.*

M.St. Borella relève qu'il se représente. *Le syndic a décidé de ne pas me reprendre sur sa liste. Je suis personnellement déçu. Je serai tout seul sur ma liste qui s'appellera « liste alternative ». Nous sommes globalement très d'accord, nous sommes en démocratie aussi j'estime que j'ai mon droit de parole. Je tiens notamment à continuer mon projet PECC et être actif dans les dicastères dont je m'occupe actuellement.*
M.J. Tendon indique que lui aussi souhaite se représenter. *Ma liste s'appellera « renouveau communal ».*

9 Propositions individuelles

M.J. Tornare soulève le problème d'une recrudescence de cambriolages, de présences un peu compliquées le soir dans les quartiers chemin de la Butte, chemin du Crêt, dont 4 cas ces dernières semaines. *La commune a-t-elle une statistique et qu'est ce qu'on peut faire ?*
M.St. Borella informe que demande a été faite au Conseil d'Etat de renforcer le poste de police de Coppet (actuellement 6 équivalents plein temps). D'après un calcul en fonction du nombre d'habitants, celui-ci est en sous-effectif. Réponse a été donnée que malheureusement il n'était pas possible de renforcer le poste de Coppet, vu un manque de budget et également, un peu surprenant, vu la proximité du poste de police de Nyon, ces derniers pouvant venir en renfort, sans oublier le poste central de Bursins.
Le municipal ajoute qu'il y a également une recrudescence de vols dans les voitures. Il complète que les ASP ne travaillent pas la nuit et ne sont pas armés. Dans certains villages les riverains commencent à faire des auto-patrouilles.
M.A. Barraud complète qu'il faudrait une demande émanant du Conseil pour augmenter le montant « sécurité » dans le village.
M.Fr. Bouvier informe qu'il s'est vu refuser un vendredi soir un parquet à la déchetterie, disant qu'il y avait trop et qu'il y avait un nouveau règlement de déchetterie. Il lui a été indiqué qu'il fallait aller à Gland et payer, sachant que ce n'est pas ouvert le samedi. M.M. Müller indique que le règlement n'est pas nouveau. Il est spécifié que lors d'une rénovation, on accepte une quantité de déchets dite légère. Dans un tel cas, téléphonez avant, voire téléphonez moi, on peut toujours trouver des solutions.
Comme plus personne ne demande la parole, la présidente remercie personnellement les conseillers de leur confiance et de tout le travail fourni en 2025. Elle souhaite également de belles fêtes de fin d'année, un Joyeux Noël et le meilleur pour 2026.
Le syndic s'associe aux vœux pour la nouvelle année et remercie les commissions pour tout le travail accompli.
La présidente rappelle aux conseillers intéressés de s'inscrire pour la prochaine législature et lève la séance à 20h10 en conviant l'assemblée au repas.

La présidente
Brigitte GIRARDIN HÄSLER

La secrétaire
Marie-Laure BIANCONCINI

Chavannes-de-Bogis, janvier 2026